

FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET 2 SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DES MRC

Priorités d'intervention pour l'année 2022-2023

La réalisation de ses mandats au regard de la planification de l'aménagement et du développement de son territoire :

- Modification et adoption du schéma d'aménagement et de développement;
- Révision du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Élaboration du plan de gestion des matières résiduelles;
- Information quant à la gestion des baux de villégiatures.

Le soutien aux municipalités locales en expertise professionnelle ou pour établir des partages de services (domaine social, culturel, touristique, environnemental, technologique ou autre) :

- Soutien et partage de services aux municipalités de la MRC;
- Soutien et partage d'expertise pour tous les services municipaux (urbanisme, services, incendie, etc.).

La promotion de l'entrepreneuriat, le soutien à l'entrepreneuriat et à l'entreprise :

- Favoriser la création et/ou le maintien d'emplois durables;
- Offrir un support continu aux entrepreneurs avec la réalisation de leur projet (plan d'affaires, études, références);
- Promouvoir le développement social et supporter les promoteurs d'entreprises d'économie sociale;
- Accompagner, soutenir techniquement et/ou financièrement des entrepreneurs potentiels ou déjà en activité (activités de consultation, d'orientation, de référence, support à la formation);
- Offrir et assurer la gestion des programmes offerts à nos clients : (Jeunes promoteurs, Soutien au travailleur autonome, Fonds de développement des entreprises d'économie sociale, Services d'aide à l'emploi, Fonds de développement de l'industrie maritime et touristique);
- Offrir et assurer la gestion des fonds d'investissement tels que le Fonds local d'investissement (FLI) et le Fonds local de solidarité (FLS).

La mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental :

- Établir des partenariats et soutenir financièrement des organismes du milieu afin d'améliorer la qualité de la vie de nos résidents dans les domaines et auprès des clientèles qui suivent : Aînés, familles, jeunes, pêche, aquaculture, agroalimentaire, tourisme, loisirs, diversification économique, formation de la main d'œuvre, transport, télécommunication, environnement et prévention incendie.

L'établissement, le financement et la mise en œuvre d'ententes sectorielles de développement local et régional avec des ministères ou organismes du gouvernement :

- Travailler en collaboration avec des organismes ou ministères ou autre (MRC, Assemblée des MRC de la Côte-Nord) afin de convenir d'ententes sectorielles.

Le soutien au développement rural, dans le territoire rural qu'il aura défini à cette fin. La MRC du Golfe-du-Saint-Laurent définit son territoire comme étant l'entièreté de celui-ci.

- Le bien-être de la population (sports et loisirs);
- La création d'emploi;
- Les services de proximité;
- La communication.